RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 28381
Numéro SIREN : 337 779 409
Nom ou dénomination : S O F I M A S

Ce dépôt a été enregistré le 17/03/2021 sous le numéro de dépôt 9088

SAS SOFIMAS
94150 RUNGIS

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 17 MARS 2021
SOUS LE N° 9088

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2020 12			Exercice N-1 31/08/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	50 308		50 308	50 308		
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	14 439	14 439				
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	3 324	2 456	868	1 533	665-	43.37-
	Autres immobilisations corporelles	26 437	20 249	6 188	6 348	160-	2.52-
	Immobilisations en cours	18 729		18 729		18 729	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	3 232 229		3 232 229	3 218 121	14 108	0.44
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	30 060		30 060	30 060		
	Total II	3 375 526	37 144	3 338 382	3 306 370	32 012	0.97
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	168 663		168 663	306 880	138 217-	45.04-
	Autres créances	59 191		59 191	82 182	22 991-	27.98-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	139 479		139 479	38 588	100 890	261.45
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	87 359		87 359	110 924	23 565-	21.24-
	Total III	454 691		454 691	538 574	83 883-	15.57-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 830 217	37 144	3 793 073	3 844 944	51 871-	1.35-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/08/2020 12	Exercice N-1 31/08/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 648 000)	648 000	648 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	64 800	64 800		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 036 198	856 403	179 795	20.99
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	69 964	179 795	109 830-	61.09-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	17 197	11 776	5 421	46.04
	Total I	1 836 160	1 760 774	75 386	4.28
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 415 154	1 574 786	159 632-	10.14-
	Concours bancaires courants	64	55	9	15.96
	Emprunts et dettes financières diverses	177 916	156 285	21 631	13.84
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 134	148 092	105 958-	71.55-
	Dettes fiscales et sociales	210 820	152 585	58 235	38.17
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	35 295	17 178	18 118	105.47
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	75 532	35 190	40 342	114.64
	Total IV	1 956 914	2 084 170	127 256-	6.11-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 793 073	3 844 944	51 871-	1.35-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	865 867	829 018		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2020 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/08/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 047 378	55 051	1 102 429	1 303 098	200 669-	15.40-
Chiffre d'affaires NET	1 047 378	55 051	1 102 429	1 303 098	200 669-	15.40-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			37 107	17 987	19 119	106.29
Autres produits			74 785	88 685	13 900-	15.67-
Total des Produits d'exploitation (I)			1 214 321	1 409 770	195 449-	13.86-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			65 089	58 270	6 819	11.70
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			164 424	198 357	33 932-	17.11-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			280 413	480 095	199 682-	41.59-
Impôts, taxes et versements assimilés			13 538	17 864	4 326-	24.22-
Salaires et traitements			484 911	453 335	31 576	6.97
Charges sociales			207 974	194 017	13 957	7.19
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 892	3 677	214	5.82
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			22		22	
Total des Charges d'exploitation (II)			1 220 263	1 405 614	185 352-	13.19-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			5 942-	4 156	10 098-	242.97-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2020 12	Exercice N-1 31/08/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	103 987	210 577	106 590-	50.62-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	26	108	83-	76.39-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	104 013	210 685	106 672-	50.63-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	21 554	26 040	4 486-	17.23-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	21 554	26 040	4 486-	17.23-
2. Résultat financier (V-VI)	82 458	184 645	102 186-	55.34-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	76 516	188 800	112 284-	59.47-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10	1	9	674.81
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	10	1	9	674.81
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 104	615	489	79.55
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	37	2 971	2 934-	98.75-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5 421	5 421		
Total VIII	6 562	9 007	2 445-	27.15-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	6 552-	9 006-	2 454	27.25
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 318 343	1 620 456	302 113-	18.64-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 248 379	1 440 662	192 283-	13.35-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	69 964	179 795	109 830-	61.09-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 793 073.40 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 102 428.86 Euros et dégageant un bénéfice de 69 964.44 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.
Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis mars 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité de l'exploitation.
L'entreprise a mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant la mesure suivante :
- recours à l'activité partielle pour une partie du personnel

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société Holding SOFIMAS a souscrit 2 PGE d'un montant global de 900 000€ pour l'ensemble de ses filiales. Ces 2 emprunts pourront servir aux éventuels besoins de trésorerie de ses filiales listées ci-dessous :
- MASSE LYON
- MASSE RUNGIS
- MASSE NANTES
- MASSE LE MARCHE DES CHEFS

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise à la date de l'arrêté des comptes

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

du 31/08/2020, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

L'évènement COVID-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :
Néant

Permanence des méthodes

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Néant

Il n'existe pas d'immobilisation décomposable.

Les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilisation.

Les nouvelles règles de comptabilisation des actifs par composants sont appliquées depuis l'exercice 2006.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Informations générales complémentaires

Nous vous rappelons que notre société avait consenti à sa filiale MASSE MARCHE DES CHEFS :

- au 31/08/2010 un abandon de compte courant de 32 000 euros
- au 31/08/2011 un abandon de compte courant de 40 000 euros

Ces abandons étaient assortis d'une clause de retour à meilleure fortune.

Compte tenu de la situation de la société, nous avons comptabilisé la somme de 18 000 euros au titre du retour à meilleure fortune au 31/08/2015.

Au 31/08/2016 les conditions de retour à meilleure fortune ayant encore été remplies, nous avons comptabilisé la somme de 32 400 euros au titre du retour à meilleure fortune.

Au 31/08/2017 les conditions de retour à meilleure fortune ayant encore été remplies, nous avons comptabilisé la somme de 10 800 euros au titre du retour à meilleure fortune.

Au 31/08/2018 les conditions de retour à meilleure fortune ayant encore été remplies, nous avons comptabilisé la somme de 10 800 euros au titre du retour à meilleure fortune.

Au 31/08/2018 l'abandon de compte courant est soldé.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	65 564		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 324		
Installations générales agencements aménagements divers	4 542		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	44 237		3 104
Immobilisations corporelles en cours			18 729
TOTAL	52 103		21 833
Autres participations	3 218 121		14 108
Prêts, autres immobilisations financières	30 060		
TOTAL	3 248 181		14 108
TOTAL GENERAL	3 365 849		35 941

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		817	64 747	64 747
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 324	3 324
Installations générales agencements aménagements divers			4 542	4 542
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		25 446	21 895	21 895
Immobilisations corporelles en cours			18 729	18 729
TOTAL		25 446	48 489	48 489
Autres participations			3 232 229	3 232 229
Prêts, autres immobilisations financières			30 060	30 060
TOTAL			3 262 289	3 262 289
TOTAL GENERAL		26 263	3 375 526	3 375 526

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	15 256		817	14 439
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 791	665		2 456
Installations générales agencements aménagements divers	4 542			4 542
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	37 889	3 227	25 409	15 707
TOTAL	44 222	3 892	25 409	22 705
TOTAL GENERAL	59 478	3 892	26 226	37 144

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	665				
Matériel de bureau informatique mobilier	335	2 892			
Emballages récupérables et divers				5 421	
TOTAL	999	2 892		5 421	
TOTAL GENERAL	999	2 892		5 421	

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	11 776	5 421			17 197
TOTAL	11 776	5 421			17 197
TOTAL GENERAL	11 776	5 421			17 197
Dont dotations et reprises exceptionnelles		5 421			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	30 060		30 060
Autres créances clients	168 663	168 663	
Personnel et comptes rattachés	88	88	
Taxe sur la valeur ajoutée	25 228	25 228	
Débiteurs divers	33 875	33 875	
Charges constatées d'avance	87 359	87 359	
TOTAL	345 273	315 213	30 060

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	9 394	9 394		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 405 823	314 776	1 091 047	
Fournisseurs et comptes rattachés	42 134	42 134		
Personnel et comptes rattachés	44 570	44 570		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	97 231	97 231		
Taxe sur la valeur ajoutée	62 622	62 622		
Autres impôts taxes et assimilés	6 397	6 397		
Groupe et associés	177 916	177 916		
Autres dettes	35 295	35 295		
Produits constatés d'avance	75 532	75 532		
TOTAL	1 956 914	865 867	1 091 047	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	166 585			

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	360.0000	1 800			1 800

Provision spéciale de réévaluation

Néant

Variations de la réserve de réévaluation

Néant

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Néant

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Néant

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, y compris les droits de mutation, honoraires et frais d'actes.

Evaluation des amortissements

---------Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	linéaire	1 an
Agencements et aménagements	linéaire	10 ans
Matériel et outillage	linéaire	5 ans
Matériel de bureau et info.	linéaire et dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis.

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition des titres de participation de la SAS CDV FINANCES ont été intégrés dans les valeurs immobilisées et fait l'objet d'un amortissement dérogatoire

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Néant

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Néant

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Néant

Opérations à long terme

Néant

Produits nets partiels sur travaux en cours

Néant

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Néant

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Néant

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	62 440
Autres créances	27 769
Total	90 209

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 394
Emprunts et dettes financières diverses	1 298
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 858
Dettes fiscales et sociales	59 021
Autres dettes	35 295
Total	132 866

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	87 359
Total	87 359
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	75 532
Total	75 532

Primes de remboursement des obligations

(Code du Commerce Art. R 123-185; PCG Art.831-3)

Néant

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	5
Total	8

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Néant

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		1 440 000
Nantissement 711 actions Masse Rungis,et 1796 actions Masse Lyon (bénéficiaire : BNP ET SOCIETE GENERALE)	1 200 000	
GARANTIE BPI 40% DU MONTANT EMPRUNT DE 600K€	240 000	
Total (1)		1 440 000
(1) Dont concernant les dirigeants		600 000

Assurance homme clé au profit de la SG.

Engagements reçus

Assurance Homme clé	600 000
GARANTIE BPI 40% DU MONTANT EMPRUNT DE 600K€	240 000
Total	840 000

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Le montant de l'engagement des départs en retraite pour l'ensemble du personnel au 31/08/2020 s'élève à 2 579 euros.
La société a déjà contracté une assurance "indemnité de fin de carrière" couvrant les départs en retraite pour l'ensemble des salariés.

Compte personnel de formation

La loi du 5 mars 2014 a remplacé le droit individuel à la formation (DIF) par le compte personnel de formation (CPF) à compter du 01 janvier 2015. Elle ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit à la formation d'une durée de 24 heures par an pendant les cinq premières années, puis 12 heures par an, pour une durée de travail à temps complet, jusqu'au plafond de 150 heures.
Afin d'assurer la transition entre les deux dispositifs, le solde des heures acquises au 31 décembre 2014 au titre du droit individuel à la formation est reportable au CPF et peut être utilisé jusqu'au 01 janvier 2021, soit pour la société un total de 480 heures.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SAS MASSE LYON	667 709	64.50	43 330
- 1 Rue des Vergers-Parc Limonest			
- 69560 LIMONEST Cedex			
- SAS MASSE NANTES	187 082	65.14	30 925-
- 58 Boulevard Gustave Roch			
- 44200 NANTES			
- SAS MASSE	1 267 037	65.00	26 340
- 54 Avenue de Normandie - PLA 190			
- 94597 RUNGIS Cedex			
- SAS CDV FINANCES	1 044 057	100.00	53 567
- 56 Avenue de Normandie			
- 94597 RUNGIS Cedex			
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- SAS MASSE MARCHE DES CHEFS	225 788	39.96	44 717-
- Rue du nouvel abattoir			
- 67200 STRASBOURG			
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

B R C

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Siège social : 15 allée Isadora Duncan 75015 PARIS
Tél : 01.42.72.99.14

SOFIMAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 648.000 €
Siège social : 54 Avenue de Normandie
94517 RUNGIS
RCS CRETEIL 337 779 409

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

B R C

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Siège social : 15 allée Isadora Duncan 75015 PARIS
Tél : 01.42.72.99.14

Paris, le 4 février 2021

SOFIMAS
Société par Actions Simplifiée
54 Avenue de Normandie
94517 RUNGIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 août 2020

Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS SOFIMAS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS SOFIMAS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « faits caractéristique de l'exercice – impact significatif COVID-19 » de l'annexe des comptes annuels concernant les effets de la crise sanitaire.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

Dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner le processus d'estimation de la valeur des titres de participation inscrits à l'actif du bilan.

Nous avons vérifié les données significatives utilisées et la valeur estimée des sociétés MASSE site de RUNGIS, MASSE site de LYON, MASSE site de NANTES, MASSE LE MARCHE DES CHEFS site de STRASBOURG et CDV FINANCES, notamment au regard de la quote-part des capitaux propres détenus, afin de pouvoir corroborer la valeur des titres inscrits à l'actif du bilan de la société à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

81

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les conséquences du COVID-19, la direction nous a indiqué que l'entreprise a constaté un impact significatif sur son activité depuis le mois de mars 2020 sans toutefois remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

 S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS
Le 4 février 2021

Pour BRC
Le Président
Bruno RONGIER
Commissaire aux Comptes



SOFIMAS
Société par Actions Simplifiée à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 648 000 €
Siège social : 54 avenue de Normandie, 94517 RUNGIS
337 779 409 RCS CRÉTEIL

* * * * *

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 FÉVRIER 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2020 s'élevant à 69.964,44 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	69.964,44 €

En totalité au compte « Autres réserves ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président
Frédéric MASSE

